

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 69-118/PR-SGG
du 8 Mai 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant
formation du Gouvernement ;
VU le Message téléphoné N°204/MIT-Cab du 7 mai 1969,

DECRETE :

Article 1er - A compter du 7 mai 1969, Me Benjamin d'ADJEIDA,
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé
de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant
l'absence de Mr Urbain NICOUE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 Mai 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliatiions : PR 4 - CS 6 - CES 5
MIT-MSPAS 4 - Ministères 8 - SGG 4
SGPR 1 - IAA-Gde Chanc. 2 - DGAJL 2
DN-DCCT-2 - DEP-Dtion Stat.4 -
SGM 10 - JORD 1.



Emil-Derlin ZINSOU